



## Rapport de la présidente-directrice générale par intérim

### *Journée d'échanges avec les directeurs généraux des établissements*

Le 29 avril 2010, une journée d'échanges s'est tenue avec les directeurs généraux des établissements au cours de laquelle les priorités 2010-2011 suivantes ont été identifiées :

- Mesures de désencombrement des urgences;
- Diminution des listes d'attente en chirurgie;
- Optimisation des laboratoires;
- Dossier clinique informatisé (DCI);
- Suivi systématique des malades chroniques et des grands consommateurs;
- Approche adaptée pour les personnes âgées en centre hospitalier.

Ces priorités ont fait consensus et les directeurs généraux ont confirmé leur engagement à travailler de concert à la consolidation du réseau régional.

### *Forum de la population*

La 12<sup>e</sup> séance régulière du Forum de la population a eu lieu le 5 mai 2010. Au cours de cette séance, M<sup>me</sup> Réjeanne Bouchard a été nommée comme représentante du Forum pour siéger au Comité régional sur les interactions du réseau de la santé et des services sociaux et des organismes communautaires (CRIROC).

Les candidatures reçues pour le Gala des prix d'excellence, qui aura lieu le 10 juin 2010, ont été présentées aux membres du Forum ainsi que les résultats de la démarche de caractérisation des communautés locales, dossier pour lequel le Forum présentera un avis au CA de juin 2010.

Par ailleurs, concernant le processus de renouvellement ou de nomination des membres du Forum et considérant la révision de la gouverne, il est convenu de poursuivre le mandat actuel du Forum avec les membres présents, ce qui porte de 17 à 12 le nombre total de membres.

- Rapport de la présidente-directrice générale par intérim

- Plan d'organisation régional des services d'imagerie par résonance magnétique (IRM)

- Ventilation de l'enveloppe budgétaire initiale, des budgets des établissements, du programme Soutien aux organismes communautaires, du programme d'attribution des Aides techniques et des fournitures médicales pour les personnes handicapées

- Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford – Cession d'un immeuble : Foyer Valin

- Entente de partenariat relative au Dossier clinique informatisé (DCI)

- Nomination d'un représentant au conseil d'administration de la corporation *Approvisionnement des deux Rives*

- Nomination d'un représentant au conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford



## Plan d'organisation régional des services d'imagerie par résonance magnétique

Réalisé en décembre 2009, un recensement des listes d'attente pour des examens d'imagerie par résonance magnétique (IRM) dans la région de la Chaudière-Appalaches a démontré que les délais d'attente ont augmenté de façon importante depuis l'automne 2008, passant de 11 à 50 semaines pour les examens avec contraste, et ce, malgré l'ouverture de plages de disponibilité le soir et la fin de semaine. Devant ce constat, l'ajout d'appareils d'IRM est apparu comme une solution intéressante, notamment dans les territoires où l'accessibilité est réduite. Par ailleurs, en novembre 2009, le CSSS de la région de Thetford a soumis un projet visant à se doter d'un appareil d'IRM dont les frais d'acquisition et d'installation, au coût de 4 M \$, seraient financés par un donateur privé. Avant d'analyser la demande d'IRM déposée par le CSSSRT, le MSSS a exigé que l'Agence se dote d'un plan d'organisation régional des services d'imagerie par résonance magnétique. Le plan d'organisation régional déposé par l'Agence vise à accroître l'offre, l'accessibilité, la continuité et la qualité des services en IRM en Chaudière-Appalaches, tout en améliorant la précision des diagnostics lors des investigations et en diminuant les déplacements.

Le conseil d'administration a procédé à l'adoption du plan d'organisation régional des services d'imagerie par résonance magnétique de la région de la Chaudière-Appalaches.



## Ventilation de l'enveloppe budgétaire initiale, des budgets des établissements, du programme Soutien aux organismes communautaires et du programme d'attribution des Aides techniques et des fournitures médicales pour les personnes handicapées pour l'exercice financier 2010-2011

Pour l'exercice financier 2010-2011, le ministère de la Santé et des Services sociaux a alloué à l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches une enveloppe initiale de crédits bruts de 773,9 M \$, composée d'une subvention de 706,7 M \$ ainsi que des revenus provenant des usagers de 67,2 M \$. Comparativement à l'enveloppe initiale de l'exercice financier 2009-2010, cela représente une augmentation de 2,87 %.

Par ailleurs, à la suite du dépôt du budget provincial à l'Assemblée nationale le 30 mars dernier, le gouvernement a fixé un objectif de réduction de 25 % des dépenses pour les coûts de publicité, de formation ainsi que pour les frais de déplacement administratif. L'objectif régional s'élève à 2 479 581 \$. Le gouvernement demande également aux établissements d'optimiser leurs services administratifs en ne remplaçant qu'un départ à la retraite sur deux. Pour notre région, l'objectif est de 371 000 \$ pour le présent exercice et de 742 000 \$ sur une base annuelle.

Conformément aux dispositions prévues à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2), l'Agence doit répartir les ressources financières qui lui sont allouées pour la mise en œuvre des plans régionaux d'organisation de services et l'atteinte des objectifs cliniques. Pour ce faire, l'Agence attribue les budgets de fonctionnement aux établissements publics et privés conventionnés, détermine les subventions à octroyer aux organismes communautaires et provisionne les crédits requis pour les fonds affectés, les activités régionalisées et les autres engagements à être alloués en cours d'année.

Le conseil d'administration a adopté les allocations et ajustements budgétaires 2010-2011, la répartition de l'enveloppe régionale des crédits, les budgets initiaux des établissements publics et privés conventionnés, les subventions accordées aux organismes communautaires ainsi que la subvention accordée à l'organisme Télé-Surveillance Santé Chaudière-Appalaches inc. pour la gestion du programme des Aides techniques. Conformément à l'engagement pris en 2009-2010, pour une 2<sup>e</sup> année, le conseil d'administration a résolu d'octroyer un budget de 400 000 \$ aux organismes communautaires, dans une perspective de rattrapage de 2 M \$, répartis sur 5 ans. L'enveloppe budgétaire a également été majorée pour le programme Soutien aux organismes communautaires d'un taux d'indexation de 2 %.

### Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford – Cession d'un immeuble : Foyer Valin

En 2006, dans le contexte de l'actualisation de son plan local sur les services offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie 2005-2010 et dans l'optique d'atteindre la norme régionale de 3,0 lits par tranche de 100 personnes âgées de 65 ans et plus, le CSSS de la région de Thetford avait pour objectif de transformer 46 places en centres d'hébergement afin de les déployer dans la communauté et favoriser les activités à caractère ambulatoire. Au total, le plan d'action du CSSSRT prévoit la création de 60 places en ressources alternatives dans la communauté. En juin 2007, 3 scénarios de transformation de lits ont été déposés au conseil d'administration du CSSSRT : celui de procéder à la reconversion des services du Foyer Valin D'Astock a été retenu. En suivi de cette décision, la Société de développement socio-économique (SDSE) d'Adstock a présenté un projet multidimensionnel et regroupant plusieurs partenaires afin de maintenir les personnes âgées dans leur communauté par le développement d'une ressource intermédiaire. Le 12 mai 2009, le conseil d'administration du CSSSRT a pris la décision de cesser l'activité d'hébergement de soins de longue durée au Foyer Valin; l'hébergement public dans cet immeuble a pris fin le 30 septembre 2009.

Le conseil d'administration a adopté la résolution visant à céder l'immeuble situé au 28, rue des Érables à Adstock à la Coopérative solidarité de Valin qui utilisera l'immeuble aux fins de l'exploitation d'une coopérative de santé, en conformité avec les objets de sa charte exécutive.





## Entente de partenariat relative au Dossier clinique informatisé (DCI)

Depuis septembre 2009, l'Agence a entrepris diverses démarches visant à négocier un contrat de gré à gré avec les entreprises Logibec et Healthvision pour la réalisation du projet de Dossier clinique informatisé (DCI) dans la région de la Chaudière-Appalaches. En date du 22 avril 2010, les ententes de cession des actifs des établissements concernés par le DCI ont été déposées au comité directeur. Afin de compléter le processus d'acquisition de la solution intégrée DCI et de finaliser la négociation des ententes contractuelles avec les fournisseurs et les établissements partenaires au projet, les ententes de cession des actifs des établissements et de l'Agence doivent être signées avant la conclusion du contrat.

Le conseil d'administration de l'Agence a autorisé la signature des ententes de cession à intervenir avec les établissements afin d'assurer la réalisation du projet de Dossier clinique informatisé dans la région de la Chaudière-Appalaches.

## Nomination d'un représentant au conseil d'administration de la corporation *Approvisionnement des deux Rives*

L'article 383 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q. chapitre S-4.2) stipule que les agences de la santé et des services sociaux doivent s'assurer que les établissements de leur région se regroupent pour l'approvisionnement en commun de biens et de services. Conformément à cette disposition de la loi et selon les conditions précisées par le ministre, les établissements des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches ont procédé à la constitution d'un organisme commun d'achat soit *Approvisionnement des deux Rives*. Les règlements généraux de la corporation prévoient qu'un siège soit attribué à l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches au sein de son conseil d'administration.

Le conseil d'administration a procédé à la nomination de monsieur Stéphane Langlois à titre de représentant de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches au sein du conseil d'administration de la corporation *Approvisionnement des deux Rives* pour une durée de 2 ans débutant en juin 2010 jusqu'en juin 2012.

## Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford

Le conseil d'administration a procédé à la nomination de monsieur Jacques Larouche au conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford en remplacement de monsieur Serge Rousseau pour le poste désigné par l'Agence.

**La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra :  
le mercredi 16 juin 2010 à 19 h à l'Agence.**

Ce bulletin d'information est disponible sur le site Web de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches à : [www.agences12.gouv.qc.ca](http://www.agences12.gouv.qc.ca) sous la rubrique conseil d'administration. Vous pouvez également demander à ce que votre nom fasse partie de notre liste d'envoi pour recevoir l'Info-CA à chaque parution. Pour ce faire, veuillez communiquer avec le Service des communications au : 418 386-3553.

Pour information : Service des communications au 418 386-3553

Coordonnées de l'Agence :  
363, route Cameron, Sainte-Marie (Québec) G6E 3E2  
Téléphone : 418 386-3363